Image not found or type unknown

Un compteur électrique pour trois appartements

Par **MoonriseBird**, le **18/12/2019** à **15:17**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement sur Angers et je rencontre des problèmes d'électricité depuis début octobre suite à la pose d'un compteur Linky.

Il se trouve que nous avons un compteur pour trois appartements.

Et depuis deux mois et demi, je relance mon agence XXXXXX Angers toutes les semaines par rapport à ce problème. Le débit de courant n'est pas assez élevé pour trois appartements puisqu'il suffit à peine à un appartement d'après un professionnel que j'ai eu au téléphone. L'électricité est comprise dans mes charges, je n'ai donc aucun contrat EDF à mon nom et moyen de les contacter pour obtenir un éventuel dépannage.

Je suis perdue face à cette stiuation qui n'a pas l'air d'être légale. Avez-vous des conseils ?

J'ai déjà contacté différentes associations de consommateurs sur Angers et je suis dans l'attente de leurs réponse.

Par **Visiteur**, le **18/12/2019** à **15:39**

Bonjour
N'hésitez pas à contacter...

https://www.adil49.org/

Par **janus2fr**, le **18/12/2019** à **16:55**

[quote]
Je suis perdue face à cette stiuation qui n'a pas l'air d'être légale.

[/quote]

Bonjour,

Si vous louez un meublé, cette situation est légale. Le bailleur peut conserver l'abonnement au fournisseur d'électricité et inclure cette fourniture dans un forfait de charges.

En revanche, il va sans dire que l'installation doit être pleinement fonctionnelle. Si l'abonnement actuel ne suffit pas pour 3 logements, le bailleur doit le faire modifier.

Par **MoonriseBird**, le **18/12/2019** à **18:29**

Bonjour,

Je ne suis pas dans une location meublée.

Par **janus2fr**, le **18/12/2019** à **19:09**

[quote]
Je ne suis pas dans une location meublée.

[/quote]
Donc là, c'est illégal !

Votre appartement doit avoir son propre compteur et vous devez pouvoir prendre un abonnement chez le fournisseur de votre choix.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés